



Problématique d'accès au financement par les organisations paysannes agricoles du Nord-Kivu

Bonheur KASERAKA-LUHEMBO

Assistant, ISEAVF KIRUMBA, R.D.C., universitedev@gmail.com

Résumé : L'insécurité alimentaire et la pauvreté sont des enjeux pour la communauté nationale et internationale. Pour y faire face, certaines organisations paysannes tant nationales qu'internationales contribuent à faciliter l'accès des petits agriculteurs à des services financiers adéquats. Ainsi, cette étude analyse le fonctionnement du système du crédit agricole ou rural et examine les facteurs qui expliquent les faiblesses et forces liées au financement des activités agricoles pour le progrès de l'agriculture en territoire de Lubero. Les résultats de l'étude ont révélé une opérationnalisation du crédit agricole en territoire de Lubero à travers le SYDIP et que ce crédit est rotatif. Le crédit agricole se fait à travers les fédérations agricoles, les comités locaux et les centres agricoles sous forme de semences, bétails et en espèces (argent). Il a été observé que le remboursement entendu pour toutes ces sous fédérations étudiées n'a pas été réalisé à 100 %. Pour tous les 5 ans étudiés, le crédit semences évolue bien, il est suivi du crédit bétail et le crédit espèces vient en dernier lieu. Il a été prouvé que le crédit bien géré constitue une des voies pour atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire en territoire de Lubero mais qu'en plus des actions d'éducation, de formation, de négociation et de concertation, prévues par SYDIP, un suivi adéquat des crédits agricoles est une condition sine qua none pour la réussite des activités.

Mots clés : Agriculture, financement, organisations agricoles, développement rural.

Abstract : The food insecurity and poverty are challenges for the national community and international. To cope with it, certain rural organizations as well national as international contribute to make access of the small farmers at adequate financial services. Thus this study analyzes the operation of the system the agricultural credit or rural and examines the factors which explain the weaknesses and forces related to the financing of the farmings for the progress of agriculture in territory of Lubero. The results of the study revealed a operationnalisation of the agricultural credit in territory of Lubero through the SYDIP and that this credit is rotary. The agricultural credit is done through the agricultural federations, the agricultural local committees and centers in the form of seeds, cattle and in species (money). It was observed that the percentage of refunding heard for all these under studied federations was not carried out at 100 %. For every 5 studied years, the credit seeds goes well, it is followed by the credit cattle and the credit species comes lastly. It was proven that the well managed credit constitutes one of the ways to attenuate poverty and the food insecurity in territory of Lubero but that besides the actions of educations, trainings, negotiation and dialogues, envisaged by SYDIP, an adequate follow-up of the agricultural credits is a condition if that haddock for the success of the activities.

Keywords: Agriculture, financing, agricultural organizations, rural development

Classification JEL : Q 5, 57

1. Introduction

L'accès au financement sous forme de crédit et de donation par les agriculteurs du Sud constitue un des thèmes prioritaires pour plusieurs organisations internationales, nationales et locales.

Pour faire face à la pénurie financière, le pouvoir public a mis en place des banques commerciales et des banques de développement. En peu de temps, les différentes banques n'ont pas répondu à la demande de la population comme attendu. C'est ce qui a poussé l'Etat à modifier leurs stratégies d'actions (NDUNGO, 2010).

Les réformes bancaires engagées dans la région depuis plus d'une décennie ont touché en premier lieu les banques agricoles et de développement qui, pour certaines, ont réduit sensiblement l'octroi des crédits et pour d'autres ont conduit à l'arrêt des activités de financement. Les résultats de ces réformes ont fait que les populations rurales perdent les voies d'accès au financement en général et au crédit agricole en particulier.

C'est dans ce contexte de réformes macro-économiques ébauchées dans les années 90 que le Fonds International de Développement Agricole « FIDA », le Centre Technique de Coopération Agricole « CTA », le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture « FAO », le Syndicat de Défense des Intérêts Paysans « SYDIP », la Confédération Paysanne du Congo « COPACO », la Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles « FOPAC » et autres structures apportent un appui au crédit agricole et au financement rural à travers leurs portefeuilles de projets. Pour le FIDA, assurer l'accès aux services financiers est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté et du développement de l'agriculture, car, cet accès permet aux pauvres de mobiliser leur épargne et d'emprunter de l'argent pour financer leurs investissements afin d'accroître la productivité de leurs terres et de leur travail (BRADLEX, 2001).

La production agricole réalisée grâce à un financement adéquat devrait garantir à la population rurale son autosuffisance alimentaire et un revenu monétaire. Ce revenu monétaire est d'ailleurs devenu d'autant plus indispensable pour avoir accès aux services de base qui ne sont plus garantis : les soins médicaux, l'éducation, le marché, etc...

En matière sanitaire, il faut noter que la majorité de la population rurale n'a pas accès aux soins de santé primaire de qualité, ce qui entraîne une situation dramatique dans les familles. Au niveau mondial par exemple, une femme meurt chaque minute suite aux complications liées à la gestation et à la naissance, soit plus de 500 000 décès par an, dont 99 % dans des pays en voie de développement. En Afrique sub-saharienne, 1 femme sur 22 risque de connaître ces complications, contre 1 sur 7 300 dans les pays développés. Chaque année, 1 million d'enfants deviennent ainsi orphelins de mère, ce qui multiplie par 10 leur risque de mourir prématurément (PNUD, 2010). Mais aussi, assurer l'éducation primaire pour tous demeure un défi car en 2006, 570 millions d'enfants étaient scolarisés, ce qui laisse 73 millions d'enfants en âge de l'être hors de l'école. En Afrique sub-saharienne, le taux de scolarisation des enfants atteint 12,5 % en 2006. L'expérience prouve que la scolarisation baisse sensiblement quand les frais d'inscription sont augmentés mais aussi le revenu paysan reste très bas car entre 1990 et 2015, la part des individus vivant avec moins d'un dollar par jour a augmenté. La Banque mondiale estime qu'en 2005, 1,4 milliard d'individus vivaient dans une pauvreté extrême. La crise alimentaire, conséquence de la hausse du prix des matières premières (dont agricoles) pousse environ 100 millions de personnes en plus dans une situation d'extrême pauvreté (PNUD, 2010).

Cependant, en République Démocratique du Congo en général et en province du Nord Kivu en particulier, la production agricole n'est pas actuellement en mesure d'assurer l'autosuffisance alimentaire et encore moins de générer un revenu monétaire suffisant pour une grande partie de la population rurale. La relance agricole est donc cruciale pour assurer le bien-être de la population rurale (Cordaid Congo, 2003).

Ainsi, en territoire de Lubero, certaines organisations paysannes interviennent pour tenter de résoudre certains de ces problèmes. Parmi elles, le Syndicat de Défense des Intérêts des Paysans « SYDIP » veut protéger les paysans de son rayon d'action contre les abus dont ils ont toujours été victimes de la part des populations urbaines et/ ou des pouvoirs publics.

Pour mettre en évidence l'opportunité et le rôle des organisations paysannes dans le financement des activités agricoles en milieu rural du territoire de Lubero, nous nous sommes préoccupé de connaître le niveau de l'intervention du SYDIP dans le processus permettant de financer les agriculteurs, de connaître les différents types des crédits agricoles octroyés à différents paysans, connaître les stratégies et les contraintes liés au financement de l'agriculture et les pistes de solutions pour financer durablement l'agriculture dans cette région.

Pour mieux appréhender ce thème, nous avons eu recours à deux approches :

- L'approche fonctionnaliste qui nous a servi à comprendre le mode de travail des organisations paysannes en général et celui du SYDIP en particulier, leurs systèmes de gestion et leurs stratégies de financement de l'agriculture ;
- L'approche analytique pour examiner les facteurs qui expliquent les faiblesses et forces liées au financement des activités agricoles pour le développement de l'agriculture.

Ces approches méthodiques ont été appuyées par une enquête par questionnaire, des techniques documentaires, d'observation et d'interview qui nous ont permis d'obtenir les données auprès du SYDIP et des bénéficiaires de ses actions.

2. Les organisations paysannes et le financement de l'agriculture

2.1. Les organisations paysannes

Avant de parler du financement de l'agriculture, il s'avère important de dire un mot sur les organisations paysannes.

2.1.1. Historique des organisations paysannes

L'origine des organisations paysannes semble lointaine. Cependant, les années 60, sous l'impulsion de la théorie évolutionniste de ROSTOW¹, les Etats africains nouvellement indépendants s'engagent sur une voie de développement où la création des initiatives locales de développement voit jour.

Les organisations paysannes ont été opérationnelles après l'instauration du développement communautaire qui est né après la seconde guerre mondiale. De ce processus, on pouvait éduquer des masses : alphabétisation, éducation des femmes, travaux communautaires, campagnes de vulgarisation agricole, etc. D'où le principe clé du « Self help » (aider les gens à s'aider eux-mêmes).

En Afrique, l'organisation des paysans, sous sa forme traditionnelle (les groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines, ...), reste encore en vigueur dans la plupart des sociétés rurales. Depuis les indépendances, les Etats Africains ont développé des politiques agricoles dont un des objectifs implicites était de prélever des surplus pour financer un appareil d'Etat naissant. De ce fait, ils ont déployé leurs efforts dans les zones (et avec les productions) où ils pouvaient espérer tirer de l'agriculture des revenus substantiels à partir des mécanismes plus au moins complexes basés sur des systèmes de prélèvements (Belloncle, 1984).

Dès les premières années de l'indépendance (et même parfois avant, surtout sous l'impulsion des églises), mais de manière plus importante depuis les années 70, des organismes privés ont travaillé

¹ Selon ROSTOW, le premier axe de réflexion postule que le sous-développement est causé par l'évolution d'un échange fortement inégal dans lequel le système capitaliste constitué par le « centre » assure et entretient la dépendance des « pays de la périphérie ». De plus, dans ces pays de la périphérie, il a existé depuis longtemps des organisations qui s'accaparent les ressources locales et aident à entretenir la dépendance de ces pays vis-à-vis de ceux du centre.

aux côtés des populations dans des zones « à l'écart » et sur des thèmes délaissés par les pouvoirs publics : maraîchage, crédit rural... Ce travail s'est accompagné en général de la création d'organisations à l'échelle villageoise chargées de gérer les activités mises en place sous forme de mutuelles, tontines, ...

Actuellement, à l'échelle mondiale, nous assistons à l'émergence des organisations paysannes regroupées dans des grandes fédérations. Mais le plus géant, c'est le Mouvement paysan appelé « via campesina », initié en 1993 à Mons, en Belgique, raison de l'instauration et de la commémoration de la journée internationale de la lutte paysanne, célébrée le 17 Avril de chaque année (Bellan, 2008).

2.1.2. Les objectifs d'une organisation paysanne

Les organisations ont pour objectifs de coordonner les actions sociales des membres. Diagne et Pesche présentent les organisations comme étant à la fois un lieu d'expression des intérêts des membres et un moyen qui leur permette d'atteindre les objectifs fixés (Pesche, 1995). Selon Berthome et al., les organisations paysannes se construisent à l'interface entre la société locale et la société globale comme un moyen de régler les relations, d'une part, entre les individus et les différents groupes sociaux qui composent la société locale et d'autre part, avec les acteurs qui constituent l'environnement (Berthome J., 1995). Parmi les stratégies envisagées par les paysans se trouvent les différents groupements, qui, pour Berthome, se construisent pour améliorer les relations des paysans avec leur environnement économique et institutionnel. Nous ralliant à l'idée de Rondot et al., nous pouvons dire que les organisations paysannes sont des structures basées sur l'adhésion et créées par les agriculteurs (ou par d'autres groupes) pour fournir des services à leurs membres. Elles ont pour objectifs : 1) De mieux gérer les ressources naturelles et les biens de leurs membres; 2) D'élargir l'accès des membres aux ressources naturelles et aux moyens de production de base (Terre, forêts, pâturages et ressource en eau); 3) D'améliorer l'accès des membres aux services (économique, social), aux crédits et aux débouchés commerciaux par le biais des activités de représentation et de défense des intérêts des membres, ou par leur poids financier combiné; 4) De faire entendre leur voix dans les mécanismes de décision. Ceci détermine l'affectation de biens et les politiques ayant une incidence sur l'environnement dans lequel ils produisent et commercialisent.

2.1.3. Rôle et caractéristiques d'une organisation paysanne

2.1.3.1. Rôle principal d'une organisation paysanne

Evoquer le rôle principal d'une organisation paysanne (OP) nous amène à comprendre qu'elle doit assumer le progrès économique et technique, c'est-à-dire, la coordination des activités, le travail d'équipe, l'affrontement de l'incertitude, la vision, le sens du risque. D'où l'objectif général des organisations consiste à avoir une logique de changement. Toute organisation a donc pour rôle de créer du neuf. Ce changement doit représenter la véritable toiture, la logique première d'une organisation (Mélania, 2001).

2.1.3.2. Caractéristiques essentielles d'une organisation paysanne

Plusieurs caractéristiques, peuvent être attribuées à une organisation. Cependant, les plus importantes sont les suivantes :

- L'organisation est une unité des intérêts et de caractères hiérarchisés ;
- Elle doit avoir une ouverture maximum sur l'environnement pour y percevoir rapidement les menaces et les opportunités ;
- Elle doit avoir un degré suffisant d'indétermination pour garder toutes les flexibilités et la vitesse de réaction nécessaire au changement ;
- Elle doit avoir un effet visible pour l'environnement ;

- Elle doit aussi créer la hiérarchie, elle produira plus qu'elle ne consomme, son « out put» devra être supérieur à son « in put» (NDUNGO, 2010).

2.1.4. Classification des organisations paysannes

La diversité des organisations paysannes entraîne de fait une diversité d'approches permettant d'obtenir maintes possibilités de classification. Ainsi, nous distinguons la classification selon le statut des groupements professionnels et la classification selon les domaines d'intervention (Feraille, 1992).

2.1.4.1. Classification selon le statut

a) La coopérative

La coopérative est une association des personnes d'égalité de droits fondamentaux pour promouvoir les intérêts communs sans perdre de vue l'intérêt général dans une Entreprise qu'ils dirigeront eux-mêmes (NDUNGO, 2012).

Au Nord-Kivu, nous citons la COOCENKI (coopérative centrale du Nord Kivu) qui englobe plusieurs coopératives primaires des agriculteurs pratiquant diverses cultures afin de résoudre le problème économique et social du paysan, d'une part et alimenter les villes de Butembo, Goma et Beni en vivres, d'autre part.

D'une manière générale, il existe des coopératives d'achat, des coopératives de production, de coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives mixtes (ayant plusieurs fonctions), coopératives de transformation, ... (Mélanie, 2001)

b) La mutuelle

Une mutuelle est une association de personnes physiques s'unissant librement selon soit le rang social, l'aire géographique, la classe sociale... dont l'objectif est de résoudre les problèmes sociaux souvent rencontrés par la population cible (Mélanie, 2001). L'aspect le plus souligné est l'entraide sociale. Elle se différencie de la coopérative sur l'unique point social (l'entraide) excluant le point économique qu'on retrouve dans une coopérative (Mélanie, 2001). En titre d'exemple, la mutualité de ressortissants du GRABEN, la mutualité d'anciens étudiants de l'Institut Supérieur de Développement Rural Grand Lac à Butembo, la Mutuelle de santé et de développement « MUSADE Butembo »,...

c) La tontine

La tontine est une association regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle. Ce mécanisme de financement existe dans toutes les sociétés traditionnelles (Mélanie, 2001).

d) Le syndicat

C'est une association permanente de personnes ayant pour but primordial de sauvegarder les intérêts des membres dans tel ou tel autre domaine d'intervention pour un développement intégral (Mélanie, 2001). Un syndicat paysan peut englober plusieurs associations paysannes de type primaire. C'est le cas du SYDIP qui regroupe les cultivateurs de quinquina, café, cultures vivrières, ...

2.1.4.2. Classification selon le domaine d'intervention

a. l'Association

Le terme « Association » comporte deux points de vue différents. En un sens générique, il sert à désigner tout groupement volontaire permanent formé par plusieurs personnes quelle qu'en soit la forme. L'objet ou but en un sens spécifique est proprement juridique. Il désigne la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une manière ou de façon permanente,

leurs connaissances ou leurs activités dans le but autre que de partager les bénéfices. Cette définition est empruntée à la loi française du 01/07/1901 (Wood D., 1992).

L'association, une fois créée conformément à la législation nationale dont elle relève, constitue un système social autonome dont la cohésion est assurée par l'existence de normes qui gouvernent les relations internes au groupement. Ces normes sont énoncées dans les statuts adoptés par les fondateurs du groupement.

Les associations poursuivent une action qui s'apparente à celle de l'Etat et des collectivités, territoires. Elles gèrent des intérêts collectifs et leur finalité n'est pas lucrative (Bellan, 1962).

b. Le groupement

Le groupement a une même structure que l'association et une même forme. Mais la différence s'observe au niveau de la finalité de chacun d'eux, l'un ayant une finalité non lucrative et l'autre étant économique (Mélanie, 2001). Il présente ou envisage trois finalités principales :

- La gestion de biens communautaires, où des objectifs sont fixés pour l'ensemble du village ou un groupe social (les femmes par exemples). Ces groupements répondent à des objectifs d'intérêt général et combinent des objectifs économiques et sociaux ;
- L'organisation à la participation plus volontaire, sous forme d'entreprise collective à vocation prioritairement économique. C'est le cas des Groupes d'Intérêts Economiques ;
- Le groupement à vocation de représentations ou négociations avec l'extérieur (opérateurs privés, Etat, ...) ; l'exemple des multinationales : VODACOM, ERIXON, ...

2.1.4.3. Classification selon le niveau de professionnalisme

Cette classification est établie à partir de l'appréciation du niveau de maturité des organisations (organisations provoquées ou spontanées) et de leur degré d'autonomie (prise de décision, définition des objectifs, planification, ...). Ici, il y a lieu de parler de ligues, de fédérations, de confédérations ou de réseau.

En province du Nord Kivu, nous identifions quelques réseaux : la FOPAC (Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo), la COPACO (Confédération Paysanne du Congo), la LOFEPACO (Ligue des Organisations Féminines pour la Promotion de l'Agriculture au Congo), etc.

2.2. Le financement de l'agriculture

2.2.1. Cadre général

D'une manière générale, le financement consiste à fournir des fonds ou capitaux pour l'acquisition de l'actif et pour le fonctionnement des services entrepris.

Dans le domaine agricole, le financement a un sens d'appui qui peut toucher plusieurs aspects, en l'occurrence, le crédit, la technique, le don.

Par ailleurs, le financement des organisations paysannes des pays africains soulève des difficultés en aval et en amont. A travers les organisations paysannes se développent davantage des experts parfois appelés partenaires, volontaires, coopérants, consultants, qui viennent vendre leurs services au tiers-monde. Ces derniers, grassement rémunérés, ne sont pas toujours efficaces à cause des différences culturelles des milieux. La mauvaise gestion et les malversations financières y sont visuelles. Il y a souvent mauvaise gestion des ressources humaines, manque de concertation claire entre dirigeants et bénéficiaires, népotisme, conflit d'organisation, mafia financière. Les organisations paysannes paraissent comme des clubs d'amis et des frères. Ce sont les administratifs qui jouissent du financement décroché en achetant des villas et moyens de déplacement de luxe.

2.2.2. Le crédit agricole

Les organisations paysannes ont souvent souligné le problème de financement. Le fonctionnement des organisations paysannes tient compte du paiement des outils aratoires, du personnel, de l'investissement et autres fournitures.

Cela étant, certains partenaires financiers (les banques, les caisses d'épargne et de crédits, les sociétés d'assurance, les actionnaires financiers indépendants) offrent des crédits à court, moyen et long terme pour la relance agricole. Comme les institutions financières octroient des crédits sous réserve des certaines clauses, ces crédits peuvent concerner la commercialisation des produits agricoles, la réalisation des produits agricoles, la réfection des routes de desserte agricole.

Le crédit peut être rotatif ou non. Dans le premier cas, la somme d'argent reçue, une fois exploitée, est confiée à une autre organisation, ainsi de suite.

L'intérêt peut être consigné ou non. Pour des crédits en nature, le même principe est maintenu. La particularité se situe au niveau de production car ici on tient compte de la récolte connue.

Une autre manière de financer l'agriculture est d'initier des coopératives d'épargne et de crédit où les membres actionnaires peuvent bénéficier des intérêts engendrés par des débiteurs. Parallèlement aux institutions financières, les pays étrangers sont des partenaires économiques, financiers, non négligeables dans les circuits économiques nationaux. D'abord, ils constituent des débouchés pour les produits nationaux dans la mesure où toutes les productions agricoles ou industrielles ne sont pas forcément consommées sur les marchés locaux. Ensuite, en tant que bailleurs ou accepteurs des fonds, ils entrent dans le processus de développement des pays tiers en leur assurant un apport financier sur les recettes gouvernementales au cours d'une période déterminée.

De même, certaines ONGs internationales appuient l'agriculture en octroyant des semences améliorées, des géniteurs, des outils aratoires et autres outils d'exploitation agricole sans s'attendre à un remboursement. Cela ne permet pas aux organisations paysannes de fournir des efforts pour leur émergence, pour avoir adopté la politique de mains tendues.

2.2.3. Appui technique

La production agricole s'amenuise par l'utilisation des techniques agricoles traditionnelles. Pour y remédier, le recours aux experts à la matière pouvant fournir des conseils aux paysans s'avère très capital, alors que trouver un spécialiste et se donner aux activités de l'organisation paysanne ne sont pas chose facile.

Ainsi, les agronomes, les techniciens de développement rural sont utilisés pour accompagner les paysans à la poursuite d'un bon rendement. L'appui technique ne se limite pas au simple fait d'octroyer des matériels et des semences améliorées, mais aussi à l'apprentissage de la gestion, la technologie appropriée, la production, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et la formation des parajuristes pour la résolution des conflits fonciers. En outre, l'établissement des infrastructures agricoles telles que le traçage des routes de desserte agricole, le marché et les coopératives de production aide les paysans à quitter leur impasse.

3. Interventions du SYDIP dans le financement de l'agriculture

Le SYDIP est le fruit de réflexion de la société civile de Butembo- Beni au Nord Kivu, créé au lendemain de l'annonce du pluralisme syndical dans le discours présidentiel du 24 Avril 1990 qui mettait fin au parti unique sous le règne du feu président Mobutu. Le SYDIP est un syndicat d'agriculteurs paysans de droit congolais enregistré sous l'arrêté N°032 du 4/09/1993 du ministre du travail, main d'œuvre et prévoyance sociale. Il est opérationnel au Nord -Kivu, en province orientale, précisément à Mambasa et à Irumu ainsi que dans une partie de la province du sud -Kivu à Kahélé.

Il a comme objectifs d'assurer un accompagnement juridique de ses membres pour défendre leurs intérêts professionnels et tous les droits relatifs au statut et à la vie paysanne ; d'assurer une formation professionnelle, technique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat ; de promouvoir puis défendre le paysan agriculteur en cas de conflits ; d'aider ce dernier à reconnaître ses droits en vue d'un épanouissement laborieux de son métier (SYDIP, 2008).

Pour remplir sa mission d'accompagnement paysan, enfin de faire face à la faible subvention des organisations paysannes par le gouvernement, le SYDIP a institué en son sein un système de financement approprié. Ainsi, le financement du SYDIP repose sur l'autofinancement issu des cotisations des membres, des intérêts tirés des produits agricoles de ceux-ci après leur vente, mais aussi de l'intervention des organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales (FOPAC, AGRITERRA et VECO et à la base la LOFEPACO, la COOCENKI, le COTEDER, le CAUB, etc.) qui renforcent celui-ci pour la réalisation de sa mission de financer l'agriculture.

3.1. Les principaux bénéficiaires des crédits agricoles

Un Bénéficiaire étant une personne avantageuse de telle ou telle autre activité (don, promotion, financement, gain, ...), le SYDIP compte au total dans tout son rayon d'action opérationnel (province du Nord- Kivu, province orientale « Mambasa et Irumu » et une partie du Sud- Kivu à Kahélé), 16 000 Bénéficiaires qui sont ses membres, parmi lesquels 9 750 Femmes et 6 250 Hommes.

3.1.1. Population d'étude et taille de l'échantillon

Eu égard à ce qui précède et compte tenu du fait que notre travail connaît une délimitation dans le temps et dans l'espace, nous nous sommes limités à analyser les cas des bénéficiaires se situant dans la province du Nord Kivu, précisément ceux du territoire de Lubero qui sont au nombre de 4 800 personnes dont 2 925 Femmes et 1 875 Hommes regroupés dans 7 fédérations agricoles, dont la fédération pomme de terre et blé, la fédération Quinquina, Vivres, Fruit et Légumes, la fédération pêche, Manioc et enfin la fédération Elevage.

Cependant, étant donné que notre population est vaste, notre étude s'est limitée à quatre fédérations agricoles (la fédération pomme de terre et blé, la fédération fruits et légumes « légumes », la fédération vivres et la fédération Elevage) qui comptent 1 051 Bénéficiaires dont 574 femmes et 477 hommes. C'est parmi ces membres que nous avons prélevé notre échantillon, dont l'effectif a été trouvé par l'application de la formule de LUNCH ci-après :

$$\frac{|Z_{\alpha}|^2 p(1-p)}{d^2}$$

- n = taille de l'échantillon
- P = prévalence ou proportion d'obtenir un bon échantillon
- 1-p = La proportion d'obtenir un échantillon médiocre
- d = marge d'erreur qui peut être 5%, 2.5%, 10%,...
- N = Taille de la population d'étude
- Z = 1.96 = valeur de la variable normale pour un degré de confiance de 0.95

Ainsi, connaissant la taille de la population estimée à 1 051 membres, nous avons les résultats ci-après :

221,9247, soit 222 personnes

Si la population d'étude est < 10 000, il faut utiliser la formule de n révisé (nf) : nf

La population totale étant de 1 051, notre échantillon est de 184 personnes après avoir calculé le nf car notre population est de moins de 10 000.

Tableau 1 : Calcul de l'échantillonnage stratifié

Fédérations	Population totale			%	Échantillon		
	F	M	TOT		F	M	TOT
Blé	45	30	75	7.1	8	5	13
Légumes	65	49	114	10.9	11	9	20
Pomme de terre	25	53	78	7.4	4	10	14
Haricots	36	40	76	7.2	6	7	13
Chèvres	165	185	350	33.3	29	32	61
Poules	147	0	147	14	26	0	26
Lapins	17	24	41	3.9	3	4	7
Moutons	74	96	170	16.2	13	17	30
Total	574	477	1051	100	100	84	184

Source : Nos calculs après enquêtes

Au vu de ce tableau, il convient de dire que la fédération des chèvres constitue le gros de nos enquêtés car représentant 61 personnes, soit 33.3 % de l'échantillon. La fédération des éleveurs des moutons occupe la deuxième place, représentant 30 enquêtés, soit 16.2 %. La fédération poules, représente 26 personnes, soit 14 %. Pour cette fédération, il faut comprendre qu'elle est tenue uniquement par des femmes et qu'il n'y a aucun homme comme membre. La fédération des éleveurs des lapins occupe la dernière place constituée de 7 enquêtés, soit 3.9 %. Pour les activités agricoles, la culture des légumes occupe plus des membres que la fédération du blé, de pomme de terre et d'haricots car elle est représentée par 20 personnes, soit 10.9 %. Cette fédération est suivie par celle de la pomme de terre composée de 14 enquêtés, soit 7.4 % et celles des haricots et du blé sont représentées par un même nombre d'enquêtés de 13 personnes, soit 7.1 % par fédération.

3.2. Formes de financement du SYDIP

Le financement étant entendu comme l'action de financer, il ne signifie rien d'autre que de fournir de l'argent, des fonds, des capitaux. Il est une méthode nécessaire à toute acquisition d'actifs et qui en permet le paiement. Il existe diverses formes de financement : le financement interne (autofinancement) et le financement externe (NDUNGO, 2011).

3.2.1. Le financement interne (autofinancement)

L'Autofinancement total (maintien et enrichissement) est à comparer à la notion de « cash-flow » utilisée par les analystes financiers américains. Le cash-flow est constitué par l'ensemble des flux de trésorerie alors que l'autofinancement se calcule après la capitalisation des opérations (Ndungo, 2013).

Avant de recourir au financement extérieur, le SYDIP fonctionne et mène ses actions avec des fonds propres générés par les activités organisées par ses différentes structures locales. Plus concrètement, l'autofinancement du SYDIP comprend les cotisations de ses fédérations agricoles, des comités locaux et des centres à la base. Les montants des cotisations réunies annuellement sont repartis entre le bureau central et la base en raison de 50% pour les deux parties.

Les différentes structures mobilisatrices des ressources du SYDIP sont reprises dans le tableau ci-dessous avec leurs cotisations annuelles.

Tableau 2 : structures de base du SYDIP et leur contribution à l'autofinancement

Structures	Effectifs	Cotisation annuelle par structure (en\$)	Montant des cotisations	%
Fédérations agricoles	12	3	36	0,8
Comités locaux	627	5	3135	76,1
Centres agricoles	95	10	950	23,1
TOTAL	734	18	4121	100

Source : Nos enquêtes

Comme on peut le lire dans ce tableau, il ressort que les ressources financières internes du SYDIP atteignent annuellement un montant total de 4 121dollars américains. Ces ressources proviennent essentiellement des cotisations des membres qui sont les structures locales du SYDIP. Parmi celles-ci, on observe une contribution plus remarquable des comités locaux, atteignant 76,1 % du financement total. Les centres agricoles interviennent à la hauteur de 23,1 % et enfin les fédérations agricoles contribuent pour 0,8 %. En somme, de ces données, il y a lieu de dire que le fonds interne du SYDIP est généré en grande partie par les comités locaux.

3.2.2. Le financement externe

Le financement externe est constitué de tous les fonds qui viennent de l'extérieur pour financer l'entreprise. Il peut provenir de dettes à long et moyen terme ou des dons accordés à l'entreprise (Ndungo, 2013).

Le SYDIP est un mouvement paysan qui entretient des relations de partenariat avec certaines ONGS telles que : FOPAC, AGRITERRA/ Hollande, FIDA, VECO qui lui accordent des financements pour la réalisation de ses activités et projets. Dans cette optique, le SYDIP, avec le soutien de ses partenaires, finance l'agriculture sous forme des crédits agricoles. Ces crédits sont octroyés à des fédérations agricoles. A ce niveau, SYDIP est considéré comme un intermédiaire dans le financement du secteur agricole.

3.2.3. Evolution des crédits accordés au secteur agricole

Dans cette partie nous voulons présenter l'évolution globale des différents crédits accordés par le SYDIP de 2004 à 2008 pour en dégager la fédération qui a bénéficié de plus de quantité que les autres. Elle comprend deux points essentiels, notamment l'évolution des crédits semences et l'évolution des crédits élevage.

3.2.3.1. Evolution des crédits- semences

Ici, nous présentons d'une façon générale l'évolution des crédits semences pour les différents produits vivriers pris en compte dans la politique du SYDIP (blé, haricot, pomme de terre et légumes). Nous faisons remarquer au passage que certains de ces produits ont été mis à l'écart de la fédération agricole vivres suite à une confusion entretenue par les concepteurs des fédérations agricoles du SYDIP. Ainsi, les quantités de semences accordées par le SYDIP à ses membres à la base sous forme de crédit sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Evolution de crédits semences (en kg)

Années	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Nature de crédits						
Blé	80	55	78	65	94	372
Haricot	130	190	220	285	310	1135
Pomme de terre	170	125	115	165	200	775
Légumes	90	73	72	100	116	451

Source : nos enquêtes

Il ressort de ce tableau que les quantités de semences accordées par le SYDIP sous forme de crédit ont évolué à la hausse tout en enregistrant des fluctuations au fil des années. Seul le haricot a connu une hausse continue des quantités. Il faut signaler ici que les semences accordées sont des variétés améliorées dont on fait des essais dans les différents milieux.

3.2.3.2. Evolution des crédits-Elevages

Le crédit bétail ou la cheptelisation est l'une des sources de financement importantes, pour la promotion économique. Ainsi, nous analysons, dans la présente partie, l'évolution des crédits élevages octroyés par SYDIP à ses membres.

Tableau 4 : Evolution de crédits bétail

Année	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Nature de crédit						
Chèvres	66	75	108	96	98	443
Poules	260	180	270	195	566	1471
Lapins	26	35	48	48	52	209
Moutons	55	60	45	85	94	339

Source : nos enquêtes

Ce tableau nous révèle que les crédits accordés à la fédération élevage (chèvres, poules, lapins et moutons) ont évolué de façon croissante. Ainsi, il convient de remarquer que les éleveurs des poules ont bénéficié de plus de quantités que ceux des trois espèces restantes. Les éleveurs qui ont reçu moins des quantités sont ceux élevant les lapins.

3.2.4. Le remboursement des crédits agricole

Le remboursement étant le paiement d'une somme emprunté ou une dette, il permet à l'emprunteur de garder sa confiance envers le prêteur, car l'accord d'un crédit est basé sur la confiance qui inspire le demandeur du crédit.

3.2.4.1. Modalités de remboursement

Pour les crédits agricoles, le remboursement s'effectue juste après la récolte. Le crédit élevage est toujours rotatif et son remboursement s'accomplit après la mise-bas de la bête et le petit est remis directement à un autre bénéficiaire de la même fédération. Cependant, pour les crédits agricoles, le remboursement se fait à 100 % avec un intérêt de 20 % pour les légumes et les haricots et 50 % pour la pomme de terre et le blé. Pour les poules, le débiteur est tenu de rembourser par la remise de 15 œufs (Sydip, 2008).

3.2.4.2. Etude du taux de remboursement

Les crédits accordés par le SYDIP à ses membres sont susceptibles d'être remboursés à la fin de la campagne agricole, pour les crédits semences, ou à la mise-bas de la bête pour le crédit-élevage. Cependant, suite à de multiples raisons, certains bénéficiaires des crédits peuvent éprouver des difficultés de remboursement. Le non remboursement peut s'expliquer surtout par une mauvaise récolte pour les produits agricoles ou une perte de bétail par maladie, vol, incendie...

Pour nous imprégner de la capacité de remboursement des paysans bénéficiaires des crédits accordés par SYDIP, nous présentons dans les tableaux ci-dessous les quantités des semences et les têtes de bétails accordées ainsi que le remboursement réalisé pendant la période de notre étude.

Tableau 5 : Evolution du remboursement des crédits agricoles et crédit bétail

Année Nature Crédit	2004			2005			2006			2007			2008		
	Crédi	remb	Taux	crédit	remb	crédit	remb	Taux	crédit	remb	crédit	remb	Taux	crédit	remb
Blé (en kg)	120	95	79,1 %	82,5	73	88,4 %	117	85	72,6 %	97,5	75,5	77,4 %	141	89	63,1 %
Haricot (en kg)	156	85	54,4 %	228	117	51,3 %	264	148	56%	342	125	36,5 %	372	215	57,7 %
Légume (en kg)	108	47,5	43,9 %	87,6	41,5	47,3 %	86,4	47,5	54,9 %	120	57	47,5 %	139, 2	70,2	50,4 %
Pomme de terre (en kg)	255	105	41,1%	187,5	68	36,2%	172,5	45	26%	247,5	98,5	39,7%	300	135	45%
Chèvres (par tête)	66	15	22,7%	75	23	30,6%	108	48	44,4%	96	35	36,4%	98	38	38,7%
Poules (par tête)	3900	1900	48,7 %	2700	1450	53,7 %	4050	2650	65,4 %	2925	1200	41%	8490	4900	57,7 %
Lapins (par tête)	130	57	43,8%	175	75	42,8%	240	98	40,8%	240	85	35,4%	260	108	41,5%
Mouton (par tête)	55	23	41,8 %	60	25	41,6 %	45	21	46,6 %	85	35	41,1 %	94	46	48,9 %

Source : nos calculs après enquêtes.

Le tableau ci-haut, révèle que le résultat attendu pour toutes ces sous-fédérations étudiées n'a pas été réalisé à 100 %. La sous-fédération de blé est celle qui a connu une croissance en taux de remboursement. Pour tous les 5 ans étudiés, plus que les trois autres concernant les crédits-semences, celle qui présente un plus faible résultat que les autres est la sous-fédération pomme de terre. Cependant, pour les crédits bétails, la sous-fédération qui a connu une évolution croissante en taux de remboursement est celle des poules alors que celle qui a présenté un résultat le plus bas en taux de remboursement est la sous fédération de crédit chèvres.

3.3. Contraintes et stratégies de financement

3.3.1. Les contraintes liées au financement de l'agriculture

Le secteur agricole est caractérisé par la dépendance de la production à des facteurs naturels non ou difficilement maîtrisables par l'homme. Cette situation constitue une véritable contrainte pour

le financement de l'agriculture d'autant plus qu'elle n'offre pas des garanties de remboursement.

Du côté des bénéficiaires des crédits, les raisons de non remboursement sont multiples et sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Raisons du faible remboursement des crédits

Causes de non/faible remboursement	Effectif	%
Faible production	91	49
Absence ou faible suivi	93	51
Aucune raison	0	0
TOTAL	184	100

Source : Nos enquêtes

Comme on peut le lire à travers ce tableau, les raisons du faible niveau et/ou du non remboursement sont évoquées presque équitablement par les membres des fédérations du SYDIP enquêtés.

En effet, il apparaît que 93 personnes, soit 51 % des enquêtés peuvent ne pas rembourser leurs crédits simplement en raison de l'absence et/ou du faible suivi, tandis que 91 personnes, soit 49 % évoquent la faible production comme cause principale de non remboursement. Les fédérations du Syndicat de Défenses des Intérêts Paysans autant que ceux-ci devraient donc redoubler d'efforts pour rendre ces contraintes en stratégies de développement agricole

3.3.2. Stratégies de bonne gestion et de rentabilisation des crédits

D'une manière générale, le SYDIP, dans la réalisation de sa mission, devait utiliser et renforcer certaines stratégies présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Les pratiques stratégiques

N°	Actions Stratégiques	Situation pratique
1.	L'éducation	- La vulgarisation de la loi (civile, familiale, foncière, coutumière, ... - L'organisation des réunions, des séminaires, des ateliers ; - Sur le genre, le leadership et l'émancipation de la femme ; - La notion de la démocratie.
2.	La formation	- A l'esprit syndical et l'animation participative d'un groupe ; - A la pratique des nouvelles techniques agricoles ; - Aux pratiques d'automatismes généraux, d'auto financement et à l'esprit de remboursement du microcrédit.
3.	La négociation	- Par des rencontres de partenariat ; - Par l'accompagnement juridique, la réconciliation locale ; - Par l'action Marketing et la commercialisation des produits agricoles en synergie avec COOCENKI, AAA, Pharmakina ; - Par la demande des nouvelles semences de la Hollande, INERA MULUNGU, OUGANDA, ...
4.	La concertation	- Par les réflexions civiles à la veille de la création du SYDIP ; - Lors des congrès du SYDIP et des conseils des dirigeants des organes décentralisés ; - SYDIP est à bon terme avec ses partenaires locaux et étrangers : COOCENKI, COTEDER, RESEAU WIMA, CEPROSAN, PAV/BUNYUKA ; AGRITERRA/HOLLANDE, VECO, FIDA (Fédération internationale des producteurs agricoles) de Eastern African Farmers Fédération (EAFF), FOPAC

		Nord-Kivu et du CRONG « Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales »
5.	Suivi et évaluation	Il faut insérer et/ou renforcer le suivi des crédits agricole car le suivi va éclairer le gestionnaire ainsi que les bénéficiaires des crédits sur la vie du projet et de leur développement. Quant à l'évaluation, elle va permettre aux acteurs du projet de mesurer l'impact des microcrédits octroyés à leurs membres.

Source : Nos enquêtes

4. Conclusion

Le manque d'accès au financement reste une contrainte majeure du développement des agricultures familiales du Sud. Les organisations professionnelles agricoles (OPA) qui se structurent progressivement à l'interface entre les agricultures et le marché sont confrontées quotidiennement à cette question. De forme et de statuts divers (coopératives, groupes d'intérêts économiques, groupements de producteurs, ...), elles ont pour objectif commun d'améliorer les conditions d'intégration des agricultures familiales dans le marché par l'organisation de la commercialisation des productions, de l'approvisionnement en intrants, de l'accès à l'information, mais aussi aux services, et notamment aux services financiers. Leurs besoins de financement sont de différentes natures : leurs membres ont besoin d'accès au crédit, les OPA elles-mêmes ont besoin de financer leurs activités économiques, leur fonctionnement, leurs investissements (équipement, locaux, ...) mais aussi leur renforcement de capacité, ...

C'est dans ce cadre que nous avons mené ces recherches sur les Organisations paysannes et le financement de l'agriculture au Nord Kivu en général et en territoire de Lubero en particulier. Notre préoccupation principale était d'analyser le niveau d'intervention des organisations paysannes, surtout du SYDIP, dans le financement de l'agriculture pour la promotion socio-économique du paysan agriculteur. En effet, ce dernier est appauvri par l'improductivité du sol, la faible connaissance et l'application de techniques agricoles adaptées, des prix qui lui sont imposés sur le marché par des intermédiaires qui s'enrichissent à son détriment.

Face à cette problématique du faible financement de l'agriculture en province du Nord Kivu, il s'avère que le SYDIP intervient dans le financement de l'agriculture par l'octroi des crédits des semences améliorées, des géniteurs animaux de races améliorées, l'appui technique (méthodes culturales, matériels aratoires) à ses membres. Pour la rentabilisation de ces crédits le SYDIP fixe un taux d'intérêt élevé compris entre 20% et 50%. Mais, les taux de remboursement réalisés sont toujours inférieurs aux remboursements attendus et les causes majeures évoqués sont le faible niveau et/ou l'absence du suivi et de l'évaluation des activités de microcrédit, la faible utilisation des techniques agricoles appropriées et l'infertilité du sol qui entraîne la faible production. Ceci nous a conduit à affirmer que le crédit des géniteurs animaux est plus avantageux que celui des semences. Car, il est rotatif et le membre ou bénéficiaire reste avec le géniteur et rembourse seulement un agneau ou un chevreau ou encore, 15 œufs par poule, 5 lapereaux par lapin, etc.

Pour rendre dynamique le développement agricole dans la région, nous avons compris qu'il est important que les organisations paysannes en général et le SYDIP en particulier, continuent à financer l'agriculture, tout en accentuant les activités de suivi et évaluation auprès des bénéficiaires du financement agricole. En plus du crédit bétail, semence et du suivi des activités, il est important que les organisations d'appui fournissent aussi des produits phytosanitaires et engrais à ses bénéficiaires mais aussi pour la vente, ainsi que l'écoulement des produits agricoles ou leur retrait chez l'agriculteur après récolte soit fait le plus vite possible en vue d'une bonne rentabilité et, enfin, le personnel affecté dans le service crédit agricole doit être bien équipé et rémunéré.

Bibliographie

1. Bellan P., journée mondiale de la lutte paysanne, publié le 16 Avril 2008, Consulté à 13h40 le 12 Avril 2011, sur www.viacampessina.org
2. BELLONCLE G., Les paysans et le pouvoir en Afrique noire, Politique Africaine , Paris, 1984.
3. Berthome J., Les organisations paysannes face au désengagement de l'Etat, Atelier international de Meze, CIRAD, Paris, 1995.
4. BRADLEX, M., La problématique du financement de l'agriculture en Afrique de l'Est et Australe, FIDA, Nairobi, 2001.
5. Cordaid Congo, Enjeux actuels de la société civile de la R D Congo et perspective de coopération, CEPAS, Kinshasa, 2003.
6. Diane et Pefche, Classification et typologie des organisations paysannes publié le 19 Janvier 2001, consulté le 12 Avril 2008 à 12h00 sur www.agridoc.com
7. FERAILLE J., Classification des groupements et organisation paysanne et rural, Farel, Paris, 1992.
8. NDUNGO S. Les Institutions financières d'appui aux entreprises agricoles, cours inédit, Goma, 2010.
9. NDUNGO S., Analyse financière des projets de développement, Cours inédit, ISDR Kitsombero, Butembo, 2010-2011.
10. NDUNGO S., Notions des Coopératives, Cours inédit, Université de Proximité de Goma, 2011 - 2012.
11. NDUNGO S., Economie du développement, cours inédit, ISDR Kitsombero, Butembo, 2012 - 2013.